Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Licence 1 - Théologie protestante - Théologie protestante

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, quel que soit le nombre d'année.

Le nombre d'inscriptions administratives annuelles n'est pas limité.

L'étalement des études par contrat pédagogique est de règle pour tout étudiant inscrit en Licence de théologie protestante.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, l'enseignant responsable des inscriptions pédagogiques, agissant par délégation du responsable de formation, met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.
Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.
Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements validés par l'assiduité seule. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée soit par la participation aux activités proposées en ligne soit par une connexion régulière à la page Moodle du cours, ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.
Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

L'établissement d'un contrat pédagogique annuel est de règle pour tout étudiant inscrit en Licence de théologie protestante. Par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation

suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.
Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure sont inscrit dans le contrat pédagogique signé par le responsable des contrats pédagogiques (agissant par délégation pour le responsable de formation) et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable des contrats pédagogiques informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L’évaluation donne lieu à l’attribution d’une note sur 20.

Au niveau de l’UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d’une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L’UE est validée dès lors qu’un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d’un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L’UE est validée dès lors qu’un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l’UE n’est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d’une même année d’études : pour calculer le résultat de l’année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d’une même année d’études, c’est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L’acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d’études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d’améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d’une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l’objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l’étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l’exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d’études, c’est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L’étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d’année.

Lorsqu’un seul semestre n’est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d’accorder la compensation de ce semestre non validé. L’étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues au niveau d'une matière dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre, pour la durée d'une année.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.
Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.
Un minimum de deux notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, s'appliquent les mêmes règles qu'en cas d'absence à une épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Aucune dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation ne peut être accordée.

Session des examens in situ pour les étudiants inscrits à distance (EAD)

La session des examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen ; ceux-ci doivent néanmoins passer leurs examens in situ au moins une fois par cycle d'études) ou le refus d'un visa constituent des cas recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse
Étudiants en situation de handicap
Étudiants souffrants de dysménorrhée

Semestre 1 - Théologie protestante **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE1 Expression et communication**	**3**	**1**		**CCI**														
		Choisir 1 élément(s)																		
TP36AM1A	Matière	Allemand théologique		2		CCI	TD 15	**Langue** : Allemand Version courte (à domicile)	AC	PE		1								
								Langue : Allemand Oral sur le texte traduit (sans préparation)	AC	EO	0h10	2								
TP36AM1B	Matière	Anglais théologique		2		CCI	TD 15	Version courte (à domicile)	AC	PE		1								
								Oral sur le texte traduit (sans préparation)	AC	EO	0h10	2								
	Matière	Autre langue vivante		2		CCI		Selon les modalités d'évaluation de la Faculté porteuse	SC	A										
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		2		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		2		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A										
TP36AM1C	Matière	Écri+ LS1 : Développer ses compétences en français écrit		1		CCI		**Etudiants de L1** Test écrit	AC	ET	0h45	1								
TP36AM1D	Matière	Préparation à la certification PIX		1		CCI	TD 12	Travail de mise en forme d'un texte brut	AC	ET	1h00	1								
	UE	**UE2 Introduction à la théologie protestante**	**3**	**1**		**CCI**														
TP36AM2A	Matière	Introduction à la théologie protestante		1		CCI	CI 4	Oral portant sur l'analyse écrite d'un texte court relevant d'un champ disciplinaire (4.000 caractères)	AC	EO	0h15	1								
								Analyse d'un texte court relevant d'un champ disciplinaire au choix de l'étudiant	AC	ET	1h30	1								
TP36AM2B	Matière	TD - Disciplines bibliques				CCI	TD 12	Se reporter au cours "Introduction à la théologie protestante"	AC	PE										
TP36AM2C	Matière	TD - Disciplines historiques				CCI	TD 12	Se reporter au cours "Introduction à la théologie protestante"	AC	PE										
TP36AM2D	Matière	TD - Disciplines systématiques				CCI	TD 12	Se reporter au cours "Introduction à la théologie protestante"	AC	PE										
TP36AM2E	Matière	TD - Disciplines pratiques				CCI	TD 12													

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Se reporter au cours "Introduction à la théologie protestante"	AC	PE									
TP36AM2F	Matière	Initiation à la méthodologie et à la déontologie du travail universitaire				CCI	TD 4	Assiduité (obligatoire pour valider l'UE)	SC	Q									
		Choisir 1 élément(s)																	
TP36AM2G	Matière	Méthodologie : Bien commencer ses études IP				CCI	TD 6	Assiduité (obligatoire pour valider l'UE)	SC	Q									
TP36AM2H	Matière	Méthodologie : Bien commencer ses études EAD				CCI		Assiduité (obligatoire pour valider l'UE)	SC	Q									
	UE	**UE3 Langues anciennes I**	**6**	**2**		**CCI**													
TP36AM3A	Matière	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	Test de connaissances à l'oral (10 min), avec préparation (10 min)	AC	EO	0h20	1							
								Test de connaissances à l'écrit	AC	ET	1h30	1							
								Test de connaissances à l'oral (sans préparation)	AC	EO	0h10	1							
	UE	**UE4 Langues anciennes II**	**6**	**2**		**CCI**													
TP36AM4A	Matière	Grec 1		1		CCI	TD 36	**Etudiants en présentiel** Test de connaissances à l'écrit	AC	ET	0h15	1							
								Etudiants en présentiel Version à l'écrit	AC	ET	1h00	2							
								Etudiants en présentiel Version à l'écrit	AC	ET	1h00	2							
								Etudiants à distance Test de connaissances à l'écrit	AC	ET	0h15	1							
								Etudiants à distance Version à l'écrit (40 min) avec reprise orale (20 min)	AC	EO	1h00	2							
								Etudiants à distance Version à l'écrit	AC	ET	1h00	2							
	UE	**UE5 Disciplines bibliques**	**3**	**1**		**CCI**													
TP36AM5A	Matière	Introduction à l'Ancien Testament		1		CCI	CI 18	**Etudiants de Licence et de DULB** Test de connaissances, dont culture biblique	AC	EO	0h15	1							
								Etudiants du DU Initiation aux religions Synthèse du cours (50% de la note)	AC	PE		1							
TP36AM5B	Matière	Introduction au Nouveau Testament		1		CCI	CI 18	**Etudiants de Licence et de DULB** Test de connaissances, dont culture biblique	AC	EO	0h15	1							
								Etudiants du DU Initiation aux religions	AC	PE		1							

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Une fiche de lecture sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament (50% de la note)											
	UE	**UE6 Disciplines historiques**	**3**	**1**		**CCI**													
							CI 18												
TP36AM6A	Matière	Histoire du christianisme moderne		2		CCI		**Etudiants de Licence** Travail écrit (15.000 signes, à domicile)	AC	PE		1							
								Etudiants de Licence Oral de restitution	AC	EO	0h10	1							
								Etudiants du DU Initiation aux religions Une fiche de lecture sur le cours suivi	AC	PE		1							
							CI 18												
TP36AM6B	Matière	Histoire des religions		2		CCI		**Etudiants de Licence** Questionnaire sur le cours	AC	ET	2h00	1							
								Etudiants du DU Initiation aux religions Oral à distance sur le contenu du cours	AC	EO	0h15	1							
							TD 12												
TP36AM6C	Matière	TD de méthodologie disciplinaire		1		CCI		Oral sur les textes lus durant le semestre	SC	EO	0h10	1							
	UE	**UE7 Introduction aux grands auteurs**	**6**	**2**		**CCI**													
							CI 24												
TP36AM7A	Matière	Philosophie		2		CCI		Analyse d'un texte avec questions	AC	ET	1h00	1							
								Analyse d'un texte avec questions	AC	ET	1h00	1							
							CI 18												
TP36AM7B	Matière	Histoire du christianisme ancien		2		CCI		**Etudiants de Licence** Analyse d'une source historique (4.000-5.000 signes, à domicile)	AC	PE		1							
								Etudiants de Licence Restitution orale du travail écrit (10 min), suivie d'un temps de questions d'approfondissement (10 min)	AC	EO	0h20	1							
								Etudiants du DU Initiation aux religions Oral sur le cours suivi	AC	EO	0h15	1							
							TD 12												
TP36AM7C	Matière	TD de méthodologie : analyse d'une source historique		1		CCI		Exercice préparatoire à l'analyse d'une source historique, en cours de TD	SC	PE		1							
		Enseignement(s) facultatif(s)																	
	UE	**UE8 UE libre**	**3**	**1**		**CCI**													
		Choisir 1 élément(s)																	
	Matière	Cours au choix dans une autre composante		1		CCI		Selon les modalités d'évaluation de la composante porteuse	SC	A									
TP36AM8A	Matière	Reconnaissance de l'engagement étudiant		1		CCI		Constitution d'un dossier	SC	PE		1							

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Entretien sur le dossier	SC	EO	0h20	1							

Semestre 2 - Théologie protestante **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE1 Expression et communication**	**3**	**1**		**CCI**														
TP36BM1C	Matière	Méthodologie : L'expression écrite et orale		1		CCI	TD 12	Exercices en fonction du programme	SC	A		1								
TP36BM1D	Matière	PIX (Autoformation 10h)				CCI		Passation de la certification PIX	AC	P		1								
		Choisir 1 élément(s)																		
TP36BM1A	Matière	Allemand théologique		2		CCI	TD 15	Résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile)	AC	PE		1								
								Oral (sans préparation)	AC	EO	0h10	1								
TP36BM1B	Matière	Anglais théologique		2		CCI	TD 15	Résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile)	AC	PE		1								
								Oral (sans préparation)	AC	EO	0h10	1								
	Matière	Autre langue vivante		2		CCI		Selon les modalités d'évaluation de la Faculté porteuse	SC	A										
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		2		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		2		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A										
	UE	**UE2 Langues anciennes I**	**6**	**2**		**CCI**														
TP36BM2A	Matière	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	Test de connaissances à l'oral (10 min) avec préparation (10 min)	AC	EO	0h20	1								
								Test de connaissances à l'oral (10 min) avec préparation (10 min)	AC	EO	0h20	1								
								Test de connaissances à l'écrit	AC	ET	2h00	2								
	UE	**UE3 Langues anciennes II**	**6**	**2**		**CCI**														
TP36BM3A	Matière	Grec 2		1		CCI	TD 36	**Etudiants en présentiel** Test de connaissances à l'oral	AC	EO	0h10	1								
								Etudiants en présentiel Version à l'écrit	AC	ET	1h00	2								
								Etudiants en présentiel Version à l'écrit	AC	ET	2h00	3								
								Etudiants à distance Test de connaissances à l'écrit	AC	ET	0h15	1								
								Etudiants à distance Test écrit	AC	ET	1h00	2								

Maquette d'enseignement									Évaluation											
									Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire		Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
									Etudiants à distance Version à l'écrit	AC	ET	2h00	3							
	UE	**UE4 Initiation à l'exégèse**	**3**	**1**		**CCI**														
TP36BM4A	Matière	Nouveau Testament		1		CCI	CI	18												
									Exégèse accompagnée (6-8 pages, en plus de la trame fournie, à domicile)	AC	PE		1							
									Oral de restitution	AC	EO	0h15	1							
	UE	**UE5 Disciplines systématiques**	**6**	**2**		**CCI**														
TP36BM5A	Matière	Dogmatique		1		CCI	CI	18												
									Questionnaire à réponses rédigées	AC	ET	0h45	1							
TP36BM5B	Matière	Éthique		1		CCI	CI	18												
									Questionnaire à réponses rédigées	AC	ET	0h45	1							
TP36BM5C	Matière	TD de méthodologie disciplinaire				CCI	TD	12												
									Assiduité	SC	Q									
	UE	**UE6 Disciplines pratiques**	**3**	**1**		**CCI**														
TP36BM6A	Matière	Théologie pratique		2		CCI	CI	18												
									DST avec documents	AC	ET	1h30	1							
									DST sans documents (trois questions à rédiger)	AC	ET	1h00	1							
TP36BM6B	Matière	TD de méthodologie disciplinaire		1		CCI	TD	12												
									Oral (par groupes)	SC	EO	0h15	1							
	UE	**UE7 Projet professionnel de l'étudiant (PPE)**	**3**	**1**		**CCI**														
TP36BM7A	Matière	Accompagnement au projet professionnel				CCI	TD	8												
									Assiduité (obligatoire pour valider l'UE)	SC	Q									
TP36BM7B	Matière	Projet professionnel (environ 24h)		1		CCI	TD	0												
									Etudiants en présentiel Note de cadrage du projet (travail individuel, à domicile)	AC	PE		1							
									Etudiants en présentiel Présentation orale du projet ou mission professionnelle (par groupes)	AC	EO	0h15	1							
									Etudiants à distance Note de synthèse à partir d'un cas pratique (à domicile)	AC	PE		1							
									Etudiants à distance Restitution orale du travail écrit	AC	EO	0h15	1							
TP36BM7C	Matière	Explorer un métier ou une fonction				CCI	TD	8												
									Assiduité, avec production d'une fiche métier et présentation orale (assiduité obligatoire pour valider l'UE)	SC	Q									
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
	UE	**UE8 UE libre**	**3**	**1**		**CCI**														
		Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Cours au choix dans une autre composante				CCI			Selon les modalités d'évaluation de la composante porteuse	SC	A									

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TP36BM8B	Matière	DU Engagement étudiant				CCI		Voir la page dédiée : https://formations.unistra.fr/fr/formations/diplome-d-universite-du-diu-DU/du-idip-FH260/engagement-etudiant-LU4K547W.html	SC	A									
	Matière	Cours au choix dans un DU THP				CCI		Selon les modalités d'évaluation définies dans le cadre du DU choisi	AC	A									
TP36BM8A	Matière	Reconnaissance de l'engagement étudiant				CCI		Constitution d'un dossier	SC	PE		1							
								Entretien sur le dossier	SC	EO	0h20	1							

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite
P	Production technique
Q	Quitus Présence
A	Autre